

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Mardi 9 avril 2024

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 09
- Nombre de votants : 11
- Convocation du Comité de Gestion le : 29/03/2024
- Convocation distribuée le : 29/03/2024
- Affichage du compte-rendu le : 19/04/2024

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, Mme POYDENOT Monika, M. RIFF Matthieu, membres désignés par le Conseil Municipal
- Mme KOMAROFF-KOURLOFF Michel, adjoint au maire de Dommartemont
- Mme BALTHAZARD-LORRAIN Marie, Mme GARCIA VELERDAS Sonia, Mme KLING Tatiana et Mme BORGOBELLO Charline, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire de Mouzimpré, Mme LAURENT Sylviane, directrice de l'école Jacques Prévert et Mme GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay

POUVOIRS :

- Mme SCHINDLER Brigitte donne tous pouvoirs à Mme POYDENOT Monika
- Mme SIMONAIRE Carole donne tous pouvoirs à M. LAURENT Pascal

EXCUSÉS :

- M. QUESTE Loïc, représentant de l'Éducation Nationale
- Mme SCHINDLER Brigitte, membre du Conseil Municipal
- M SAPIRSTEIN Gilles, membre du Conseil Municipal
- M. LIESENFELT Alain, Maire de Dommartemont
- Mme BALLIET Manon, directrice de l'école Galilée
- Mme SIMONAIRE Carole, représentante des parents d'élèves de l'école Galilée

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Validation du compte-rendu de la séance du 19 mars 2024
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Budget primitif

ECHANGES ET POINTS DIVERS

- Retour de la classe de découverte - école du centre
- Présentation de la démarche de création de l'EVS (Espace de Vie Sociale)

M Le Président prend la parole et il remercie les membres de la Caisse des Ecoles de leur présence.

Le premier sujet abordé est celui de la présentation de la démarche de création de l'EVS par M PISTORESI Robert et Mme LOZINGUEZ Marie.

Le travail sur la création d'un Espace de Vie Sociale a commencé en 2021 par le biais d'une employée du CCAS mais n'a pas été jusqu'au bout. Néanmoins il est déjà bien avancé concernant le diagnostic ou encore les locaux.

La mission de M Pistorresi est donc de le finaliser pour un agrément et une ouverture des locaux en janvier 2025.

La définition simple d'un EVS par la CAF est :

Les Espaces de Vie Sociale sont des lieux de proximité gérés par des associations qui développent des actions collectives permettant :

- *La socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement.*
- *Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble ».*
- *La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.*

Le but est la création pour simplifier d'une « maison commune de proximité ».

La CAF demande impérativement que la création d'un EVS soit travaillée avec tous, c'est-à-dire les partenaires institutionnels (CAF, Etat, Conseil Départemental, Métropole et autres), les partenaires associatifs mais aussi et c'est fondamental, les habitants du quartier.

Sa mission est également de réaliser en plus du diagnostic quantitatif (données INSEE, travaux réalisés par divers cabinets conseils, la CTG et autres), un diagnostic qualitatif avec des habitants. De ces travaux en ressortiront des axes de priorité qui amèneront à un projet.

Le diagnostic et le projet doit être partagé par tous.

M Le Président donne des informations sur le projet de chauffage urbain sur Mouzimpré : une chaufferie sera implantée sur la plaine Flageul, ce qui suscite des questions des habitants : nuisances? Fumées? Afin de les rassurer une réunion publique va bientôt être programmée avec l'intervention de spécialistes début mai.

M Le Président indique les pouvoirs et les excusés, puis il invite les membres à valider le compte-rendu de la précédente Caisse des Ecoles du 19 mars 2024.

Mme POYDENOT présente le compte de gestion 2023

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte de gestion pour l'exercice 2023, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Pour mémoire, le compte de gestion est un document comptable enregistrant, en partie double, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale et établissant, le cas échéant, le bilan du patrimoine de l'établissement.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2023, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

PROPOSITION

Le compte de gestion pour l'exercice 2023 n'appelant aucune observation ni réserve, il est demandé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Écoles d'approuver ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

DÉLIBÉRATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Mme Poydenot fait lecture du compte administratif 2023

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 632,79 €				4 632,79 €
Opérations de l'exercice	76 610,05 €	78 190,00 €	- €	- €	76 610,05 €	78 190,00 €
Total	76 610,05 €	82 822,79 €	- €	- €	76 610,05 €	82 822,79 €
Résultats de clôture		6 212,74 €				6 212,74 €

En volume, les réalisations de la Caisse des Écoles ont progressé de 31 % entre 2022 et 2023 (+ 18 227 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 6 212,74 € (reports des exercices précédents y compris), en progression par rapport à celui de l'exercice précédent de 4 632,79 €.

I. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 76 610,05 € en 2023 (contre 58 383,48 € en 2022), pour 78 190 € de recettes dans la même section (contre 58 821,61 € en 2021), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Comme expliqué lors du débat d'orientations budgétaires, l'évolution du budget de l'établissement s'explique principalement par l'organisation de deux séjours en classes de découverte, contre un seul en 2022. En 2022, l'école d'application du Centre avait préféré l'ouverture de crédits pour l'organisation d'activités s'inscrivant dans un projet éducatif coconstruit entre la ville et les écoles. Au final, près de 15.000 € de crédits supplémentaires ont été mobilisés en 2023 pour l'organisation des séjours en classes de découverte, hors participation des familles (environ 9.500 €).

L'évolution des charges de l'établissement s'explique aussi par l'ajustement des postes de charges à caractère général, compte tenu du contexte inflationniste exceptionnel (pesant notamment sur le coût des transports et du papier) et de l'augmentation globale de la fréquentation des établissements scolaires et classes spécialisées constatée à la rentrée de septembre 2022.

L'augmentation des charges de la Caisse des Écoles s'explique enfin par le rattachement comptable des factures du projet « la Main à la Pâte » relatives aux exercices 2020, 2021 et 2022 non parvenues à l'établissement (soit un total de 2 222 €).

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intégralement assises sur l'activité de l'établissement, les recettes ont progressé en 2023 dans une proportion presque équivalente à celle des dépenses (+ 33 %).

Le budget de la Caisse des Écoles a surtout bénéficié de subventions communales, à hauteur de :

- 9 000 € de la part de la commune de Dommartemont (contre 3 960 € en 2022) pour l'accueil dans les établissements scolaires municipaux de 18 de ses élèves (contre 12 en 2022) ; pour mémoire, la participation de la commune de Dommartemont avait dû être revalorisée en 2023 pour faire face au contexte inflationniste (de 300 € à 500 € élèves) ;
- 50 000 € de la part de la commune d'Essey-lès-Nancy, ajustée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement et plus particulièrement l'excédent de clôture de 2022 nécessaire à la prise en charge des premières factures de l'année jusqu'au vote du budget primitif communal.

Avec l'organisation de deux séjours en classes de découverte, la Caisse des Écoles a vu la participation des familles doublée à 16 820 € contre 8 125 € en 2022.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Écoles d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023.

DELIBERATION

Le comité de gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, et après que M. Le Président se soit retiré, sous la présidence de M. Laurent élu par le comité de gestion de la Caisse des Écoles, le Compte Administratif 2023.

M Le Président précise que l'augmentation de la participation de la commune de Dommartemont a été faite en concertation avec M Le Maire de Dommartemont et il précise également que cela n'a pas été fait depuis plusieurs années.

M Le Président donne la parole à Mme Poydenot au sujet du budget primitif 2024.

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2024 de la Caisse des Écoles.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à 92 552 €, pour la seule section de fonctionnement, en augmentation de 1,3 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2024 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 19 mars 2024.

S'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) a été ajustée compte tenu de l'évolution de la fréquentation des établissements scolaires et classes spécialisées constatée à la rentrée de septembre dernier (de 703 à 687 élèves, Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés y comprise). Le projet de budget n'intègre toutefois pas les prévisions d'augmentation, à la rentrée prochaine, du nombre d'élèves en maternelle telles que formulées par l'Éducation Nationale.

Comme proposé lors du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget comprend, en revanche, une progression de 2 € par élève de la dotation forfaitaire en fournitures scolaires.

Cette modération de la dotation (désormais à 32 € contre 35 € en 2022 et 30 € en 2023) et le recul du nombre d'élèves permet, dans un contexte d'inflation toujours dynamique, de conserver dans le budget de l'exercice l'organisation de deux séjours en classes de découverte (soit une ouverture de crédits de 41 914 € en 2024 transports y compris, contre 41 576 € l'an passé).

Concernant les subventions aux coopératives scolaires, la participation par élève a été maintenue au même niveau que les exercices précédents.

Enfin, comme en 2023, il est proposé d'inscrire des crédits budgétaires pour permettre la régularisation comptable de titres devenus irrécouvrables émis par l'établissement sur les exercices précédents sous forme :

- d'admissions en non-valeur (500 euros) ;
- de créances éteintes (500 euros).

S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en dépenses seront couverts par les subventions d'équilibre versées par les communes de Dommartemont et d'Essey-lès-Nancy, ainsi que par la participation aux classes de découverte des familles des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires.

Au final, considérant l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (+ 6 212,74 €), la Caisse des Écoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention maximale de 56 339,26 € (contre 58 768,93 €).

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2024 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Mme Balthazard-Lorrain interroge sur les sommes en admissions en non-valeurs et les créances irrécouvrables, y'en a-t-il beaucoup? M Laurent répond que cela s'apure petit à petit, il précise que pour la Caisse des Ecoles cela ne concerne que les impayés pour les séjours en classe de découverte.

M Le Président indique qu'il a bien pris en compte le souhait des directeurs d'école de passer à 35 € par élèves pour le budget 2025.

Il précise aussi qu'il va étudier la question du marché de fournitures scolaires et du marché transports.

Retour classe de découverte de l'école du centre : Mme Lanzoni lit la note transmise par Mme Bertozzi :

" La classe découverte s'est bien passée.

Les activités étaient riches, bien organisées et variées. La météo a demandé quelques aménagements, surtout par rapport à la voile. Des activités étaient prévues en amont pour pallier ces annulations.

Les repas étaient excellents. (Une collègue se plaint d'ailleurs d'avoir pris 2 kg!).

Les animateurs et animatrices étaient bienveillants avec les enfants. Pour chaque activité, les enfants étaient en sécurité.

Le retour est très positif autant pour les enseignants que pour les enfants."

Le prochain séjour est du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024 pour l'école de Mouzimpré. M Breuille et Mme Poydenot seront présents au départ du bus. Il précise qu'il faudra être vigilant concernant l'accès du bus au parking Maringer à cause des barrières.

M Leprivey indique qu'il n'y aura au départ que 35 enfants, une maman vient de l'appeler pour désinscrire sa fille. Celle-ci ne veut plus y aller car ses copines n'y vont pas, elle a pleuré.

M Le Président indique que pour cette année l'école de Mouzimpré partira en classe de découverte avec un nombre réduit d'élèves mais qu'il faudra certainement réfléchir à une autre formule pour l'année prochaine.

Mme Pereira propose de faire un travail en amont avec les familles pour le prochain séjour en classe de découverte (en septembre et octobre) : témoignage des anciens élèves, pot convivial avec les familles, présentation de la structure, contact avec l'EVS.... Essayer "de motiver" et "d'enlever" les craintes des familles et des enfants.

Mme Laurent aimerait savoir les raisons pour lesquelles la rue Roger Bérin sera fermée aux heures d'entrée et de sortie d'école (8h30 et 16h30) à la rentrée prochaine?

M Le Président répond que c'est pour des raisons de sécurité, il y a trop d'incivilités des automobilistes, cette fermeture ponctuelle sera menée à titre expérimental. Si l'expérience est concluante, le dispositif sera mis en place définitivement à la rentrée de septembre 2024.

A la rentrée scolaire 2024/2025, la construction de la nouvelle restauration scolaire va débuter, la circulation de la rue Roger Bérin en sera modifiée, elle ne sera plus que dans un sens (une année de travaux).

M Le Président annonce que le marché de printemps sur la place de la République aura lieu le vendredi 19 avril, la place sera fermée au stationnement à partir de 12h00.

Fin de séance à 18h42

Pour Extrait,

Michel BREUILLE



Le Président